

## **Le chapitre 2 du Lévitique**

aelf.org

<sup>1</sup>« Lorsque quelqu'un apporte, comme présent réservé au Seigneur, une offrande de céréales, ce présent sera de la fleur de farine sur laquelle il versera de l'huile et mettra de l'encens.

<sup>2</sup>Il le portera aux fils d'Aaron, les prêtres.

Le prêtre prendra une pleine poignée de cette fleur de farine et de cette huile, et en plus, tout son encens ; il le fera fumer à l'autel, en témoignage : c'est de la nourriture offerte, en agréable odeur pour le Seigneur.

<sup>3</sup>Le reste de l'offrande sera pour Aaron et pour ses fils : part très sainte de la nourriture offerte pour le Seigneur.

<sup>4</sup>Lorsque tu apporteras, comme présent réservé, une offrande de céréales, une pâte cuite au four, elle sera de fleur de farine en gâteaux sans levain, pétris à l'huile, ou en galettes sans levain, frottées d'huile.

<sup>5</sup>Si ton présent réservé est une offrande cuite sur la plaque, elle sera de fleur de farine pétrie à l'huile, sans ajouter de levain.

<sup>6</sup>Tu la rompras en morceaux et tu verseras sur elle de l'huile. C'est une offrande de céréales.

<sup>7</sup>Si ton présent réservé est une offrande cuite dans un récipient, elle sera faite de fleur de farine préparée dans l'huile.

<sup>8</sup>Tu porteras donc au Seigneur une offrande préparée selon l'une de ces manières. Elle sera apportée au prêtre, qui l'approchera de l'autel.

<sup>9</sup>Le prêtre prélèvera une partie de l'offrande en témoignage et la fera fumer à l'autel. C'est de la nourriture offerte, en agréable odeur pour le Seigneur.

<sup>10</sup>Le reste de l'offrande sera pour Aaron et pour ses fils : part très sainte de la nourriture offerte pour le Seigneur.

<sup>11</sup>Aucune des offrandes de céréales que vous apporterez au Seigneur ne sera préparée avec un ferment, car vous ne ferez jamais fumer ni du levain ni du miel en nourriture offerte pour le Seigneur.

<sup>12</sup>Votre présent réservé à titre de prémices, vous l'apporterez au Seigneur, mais on ne le brûlera pas à l'autel, en agréable odeur.

<sup>13</sup>Sur tout présent réservé qui consiste en offrande de céréales, tu mettras du sel ; tu ne laisseras pas ton offrande manquer du sel de l'alliance avec ton Dieu ; avec tout ce que tu réserves, tu apporteras du sel.

<sup>14</sup>Si tu apportes au Seigneur une offrande de prémices, tu l'apporteras sous forme d'épis grillés au feu ou de grain frais moulu, comme offrande des prémices de ta récolte.

<sup>15</sup>Tu mettras sur elle de l'huile et tu ajouteras de l'encens : c'est une offrande de céréales.

<sup>16</sup>Et le prêtre fera fumer en témoignage une partie du grain frais et de l'huile, avec tout son encens, comme nourriture offerte pour le Seigneur.